

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET

OBJET : Demande de subvention liée aux travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées route de Lencloître – commune de Châtelleraut

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de la vétusté et du sous-dimensionnement du réseau d'eaux usées situé routes de Lencloître et de Loudun sur la commune de Châtelleraut, il a été programmé la réalisation des travaux d'assainissement suivants :

– Renouvellement du réseau d'eaux usées routes de Lencloître et de Loudun sur la commune de Châtelleraut pour un montant estimatif de 330 000 € H.T.

A ce titre, une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

* * * * *

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU l'article 3 alinéa II.2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT les études d'avant projet sommaire correspondant à cette opération,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir le plan de financement lié à cette opération,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne concernant l'opération précitée,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer les pièces afférentes à cette demande.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 19/05/14, n° 4910
Publié au siège de la CAPC, le 16/05/14

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER